

CHAMPIONNAT DE France NATIONALE B 2017/2018

REGLEMENT SPORTIF SPECIFIQUE SAISON 2017/2018

Article 1 : Présentation

La commission Basket organise pour la saison 2017/2018 un championnat de France de nationale B avec 10 clubs.

Cette compétition est réservée aux joueurs et joueuses régulièrement qualifiés.

Article 2 : Qualifications et licences

Nombre de joueurs autorisés de 12 maximums avec trois joueurs non sélectionnables en équipe de France (hors joueur « FIDET ») et avec la possibilité d'évoluer avec un seul joueur valide sur le terrain (Deux sur la feuille de marque).

Article 3 : Compétition

Les règles du jeu sont les règles officielles de l'IWBF Europe.

Article 4 : Déroulement du championnat

Toutes les équipes se rencontrent sous la forme d'un championnat en matchs Allers/Retours.

A l'issue de la saison régulière, l'équipe classée 1ère accède automatiquement à la Nationale A.

A l'issue de la saison régulière, les équipes classées de 1 à 4 se rencontrent lors d'un final four avec demi-finales le samedi (1c4 et 2c3) et finales le dimanche. Le vainqueur du Final Four est sacré champion de France Nationale B.

Article 5 : Règlement des montées et descentes en fin de saison

En outre, le vainqueur du Final Four gagne le droit de disputer un barrage en match Aller/Retour (avec belle éventuelle) contre l'équipe ayant terminée 11ème de Nationale A.

Le match Aller aura lieu chez le club issu du Final Four de Nationale B, le retour et la belle éventuelle chez le club issu de la Nationale A.

Le vainqueur de ce barrage se maintiendra ou sera promu en Nationale A.

Si le club vainqueur du Final Four Nationale B est le même que le club ayant terminé la phase régulière à la 1ère place, c'est le finaliste du Final Four Nationale B qui jouera le barrage.

A l'issue de la saison régulière, les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} sont rétrogradées en Nationale C.

Article 6 : Arbitrage

Les arbitres seront désignés par le pôle arbitrage à raison de 2 arbitres.

Article 7 : Officiels de Table de Marque

A compter du 1^{er} Septembre 2018, les équipes de Nationale B devront être en règle sur chaque rencontre en mettant à disposition une table de marques officielle conformément aux dispositions prévues.

Article 8 : Frais d'arbitrage

Les frais d'arbitrage du championnat de nationale B sont pris en charge par la caisse de péréquation de la commission Basket.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le règlement financier de la commission.

Article 9 : Frais d'engagement

Les frais d'engagement sont indiqués dans le règlement financier de la commission Basket.

Article 10 : Feuille de marque

La feuille de marque sera expédiée par l'association recevant dès le lundi suivant la rencontre au responsable du pôle sportif.

Il est fait obligation à l'association recevant de saisir le résultat sur FBI avec le code qui lui sera fourni par la commission Basket à l'issue de la rencontre.

Suite à la mise en application de nouvelles mesures pour nos arbitres et pour nos clubs, merci de scanner vos feuilles de marque (RECTO/VERSO obligatoire) et les envoyer par mail à : juridique.handibasket@gmail.com durant le week-end sportif.

Article 11 : Pôle France Jeunes Basket (Centre Fédéral)

Rappel :

A compter de la saison sportive 2015-2016, le Pôle France Jeunes Handibasket inscrit en championnat de France sous l'entité « Centre Fédéral Handibasket » évoluera en Nationale B et ce pendant 4 saisons sportives (soit jusqu'à la saison sportive 2018-2019 incluse ; Sauf décision de la commission fédérale handibasket et du directeur sportif) quel que soit son classement à l'issue de la saison.